

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° : 001153 du 12 MAR 2021

EXPLOITATION B2 / PCIAT

<u>VISA</u>	<u>LBL</u>	<u>PLY</u> ML
-------------	------------	------------------

GDH ARRIVEE B2: Vn HAN
16/7 08*50

A TRAITER PAR :

- HUM (HSN)
- RH (LCL)
- ROEM (GNT)
- IM / AIR (DSN)
- COS (COS)

A CLASSER

A DETRUIRE

G 007

CONFIDENTIEL DÉFENSE

88

CONFIDENTIEL DÉFENSE

OPERATION TURQUOISE

A KIBUYE, le 15 juillet 1994

GROUPEMENT INTERARMES
AU RWANDA

NMR 20 /GTAR/EM/CDT

ETAT-MAJOR

SP 85 960/00700 ARMEES

2128/OPS TRANS

Le Colonel Patrice SARTRE
Commandant le Groupement Interarmes
au RWANDA

à

Monsieur le Général LAFOURCADE
Commandant l'Opération TURQUOISE

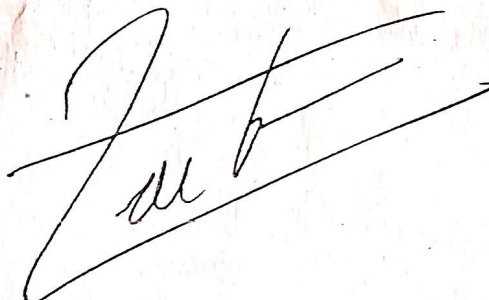
Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N 001153 du 12 MAR 2021

OBJET : Déclaration des déplacés de guerre.
P . J : Texte et liste des signataires.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une
déclaration issue d'un camp où se sont réfugiés quelques dizaines
d'opposants modérés au régime. les principales têtes politiques
n'ont pas signé pour des raisons de sécurité.

Selon les vœux des déclarataires, une de ces
déclarations doit être transmise à l'O.N.U. et l'autre à
l'O.U.A.



CONFIDENTIEL DÉFENSE

76

G 007

PROS

76

Nous, signataires de la présente,
- déplorons que les accords de paix d'Arusha n'aient pas été mis en application et que c'est la solution militaire, avec ses implications, qui semble avoir été privilégiée ;
- déplorons les affrontements de la population et les massacres perpétrés contre des civils innocents ;
- regrettons les réticences des organisations d'aide humanitaire à porter secours aux nécessiteux ;

Nous nous félicitons de la résolution du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. instituant la MINUS II et des efforts menés en vue de la rendre opérationnelle ;

- louons les interventions des organisations de défense des droits de l'homme qui n'ont cessé de faire comprendre la situation tragique au RWANDA ;
- apprécions l'initiative courageuse de la France qui a dépêché une mission humanitaire au Rwanda dénommée "Opération Turquoise" ;
- louons les efforts des pays limitrophes qui ont eu une part active dans la recherche d'une solution au problème rwandais, qui ont accueilli des réfugiés et qui continuent d'en accueillir ;

- souhaitons l'instauration d'un cessez-le-feu effectif sur toute l'étendue du territoire rwandais conformément à la résolution du Conseil de l'O.U.A à Kigali ;

- souhaitons la mise en place d'un Gouvernement d'unité nationale chargé de gérer les mécanismes de la réconciliation entre Rwandais et d'œuvrer pour la reconstruction du pays ;

- demandons que la MINUS II et l'opération Turquoise coordonnent leurs interventions de façon à trouver rapidement une solution définitive aux problèmes des réfugiés et des déplacés de guerre ;

- faisons appel aux organisations de défense des droits de l'homme pour redoubler de vigilance afin que les droits de l'homme soient toujours protégés,

- pour informer la communauté internationale des véritables besoins du peuple rwandais,

- pour faire juger et punir tous les responsables des exactions commises à l'encontre des populations innocentes depuis le déclenchement de la guerre.

Fait à Kibuye, le 14 Juillet 1994

- CPI : - Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération
- Le Commandant en Chef de l'Opération Turquoise
- Monsieur le Préfet de la Préfecture de Kibuye
- Monsieur le Secrétaire général de l'O.N.U.
- Monsieur le Secrétaire général de l'O.U.A

Document joint : liste des signataires de la déclaration.

CONFIDENTIEL DÉFENSE

SIGNATAIRES DE LA DECLARATION DES DEPLACES DE GUERRE ET DES REPRESENTANTS DE LA POPULATION LOCALE

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

1. Dr M	L	Professeur d'Université
2. N	F	Consultant
3. N	D	Fonctionnaire
4. M	G	Assistante de Direction
5. K	X	commerçante
6. M	B	Médecin Pédiatre
7. M	D	Commerçant
8. I	N	Gérant de l'E.A.F.O Nyamishaba
9. N	J	Agent de l'Etat
10. Dr S	I	Médecin de Santé Publique
11. Dr T	C	Agent de l'Etat
12. N	M	Agent du BORNEFONDEN
13. S	G	Agent de BORNEFONDEN
14. M	G	Professeur à l'ENP Nyakabanda
15. M	J	Enseignante à l'EPA Eyimana
16. B.	C	Enseignante à l'EPA Nyakabanda
17. S	S	Enseignant à l'E.P A Nyakabanda
18. N	I	Professeur au GSNCL Eyimana
19. N	C	Agronome au G.S.N.R.L Eyimana
20. N	I	Etudiant U.N.R Butare

G 007